

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 15 novembre 2019**

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 novembre 2019 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 05.11.2019

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, M. RADET, Mme MARTY, M. BRUERE, Mme MARCHAND, M. AZEMAR, Mme LAFON, M. QUIQUEREL

Excusés : MM. MAIZIA, GROUHAN, Mme TESSIER.

Mme Céline MARTY lit le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2019 ; le registre est signé.

### **I - MOTION CONTRE LA REORGANISATION DU RESEAU DE PROXIMITE DE LA DGFIP ET LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PUY L'EVEQUE**

Mme le Maire donne lecture de la motion : la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'action sociale et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emploi à la DGFIP, la montée en puissance du numérique et les nouveaux usages. Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité qui seraient renommées « service de gestion comptable »,
- la mise en place de « conseillers comptables » pour les collectivités locales,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et des grandes villes vers d'autres territoires,
- la mise en place de « points de contacts » pour les usagers à travers des « Maisons France Service » et des formes d'accueils itinérants.

Cette réforme est à l'opposé des annonces récentes du Président de la République qui a annoncé son intention de caractériser la deuxième partie de son quinquennat par plus de proximité et d'humanité. Elle va éloigner encore davantage les usagers du service public.

Sur notre territoire, cette réorganisation devrait se traduire par la fermeture du Centre des Finances Publiques de PUY L'EVEQUE.

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques à Puy l'Evêque engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales et pour leurs habitants,

Considérant, que le maintien du Centre des Finances Publiques de Puy l'Evêque constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale, économie résiliente,

Considérant, que la perte des services publics concourt à la désertification des communes rurales, à un fort sentiment d'isolement des habitants qui sont pourtant en demande de plus de proximité, et à des risques accrus pour les Maires et élus locaux dans l'exercice de leur fonction puisqu'ils sont souvent les seuls représentants de l'Etat dans nos communes,

Considérant, que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé, mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant, qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territorial national,

Considérant, que le transfert d'une partie des missions des Services Fiscaux de l'Etat à la Maison des Services au Public constitue une nouvelle fois un désengagement de l'Etat et une charge supplémentaire pour la Collectivité qui se voit contrainte de pallier à ce désengagement des services de l'Etat sans indemnisation financière correspondant à la charge transférée de la part de l'Etat.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter cette motion, de s'opposer à la réorganisation du réseau de proximité de la DGFIP et à la fermeture du Centre des Finances Publiques de PUY L'EVEQUE et de demander à ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte cette motion,
- s'oppose à la réorganisation du réseau de proximité de la DGFIP et à la fermeture du Centre des Finances Publiques de PUY L'EVEQUE,
- demande de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

## **II - ACTUALISATION DE LA VOIRIE**

Vu les articles L.2334-1 et L.2334-23 du CGCT,

Madame le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, notamment la longueur de la voirie publique communale,

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être actualisée, compte tenu d'un nouveau classement au lieu-dit « Calassou ».

Le récapitulatif fait apparaître un total de 41 951 mètres de voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 41 951 mètres.

## **III - VENTE DE TERRAIN A L'ORATOIRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Eric DOUCERAIN qui souhaite acquérir le logement HLM qu'il occupe au lotissement « l'Oratoire » 46700 DURAVEL.

Pour permettre la réalisation de cette opération, la commune de DURAVEL devra au préalable céder le terrain à l'O.P.H.L.M. du Lot sur lequel est implanté ce logement.

Le Conseil Municipal consulté et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la vente de ce logement,
- fixe le prix de vente à 10 € le m<sup>2</sup>,
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

#### IV- QUESTIONS DIVERSES

**1. TRAVAUX ECOLE :** Mme le Maire informe l'assemblée que la cour de l'école a été recouverte d'un enrobé pendant les vacances scolaires, travaux réalisés par l'entreprise MARCOULY de Puy l'Evêque. La présence de flaques d'eau sur une partie de la cour ne semble pas anormale pour l'instant ; il faut attendre que l'enrobé se stabilise.

**2. LOTISSEMENT L'ORATOIRE :** M. GROUHAN expose aux membres du Conseil la demande des riverains de sécuriser la sortie du lotissement « l'Oratoire », route de la Gineste. Après discussion, il est proposé l'installation d'un stop. La demande sera faite aux services de la Communauté de Communes.

**3. REHABILITATION DU GYMNASSE COMMUNAL :**

- réunion le lundi 18 novembre avec l'architecte chargé d'établir le diagnostic de faisabilité et énergétique de la salle Jean Jardel,
- réunion le mercredi 27 novembre avec les partenaires financiers pour étudier le projet.

**4. LOCAL OFFICE DE TOURISME :** M. RIGAL expose à l'assemblée la demande d'un ostéopathe qui souhaite s'installer à Duravel. Le local occupé par l'office de tourisme étant vacant, il pourrait être utilisé comme cabinet médical en faisant quelques travaux : cloison, portes, point d'eau. Après discussion, les membres du Conseil approuvent cette proposition.

**5. ADRESSAGE :** Mme le Maire informe l'assemblée que le projet de numérotation et d'adressage est affiché sur la vitrine de l'ancienne pharmacie. Un travail de vérification se fait avant validation du projet.

**6. VOIE VERTE :** Il faut sécuriser l'intersection de la voie verte avec la RD 58 (route de Vire) au lieu-dit « la Gare ». Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle doit recevoir des propositions du service voirie communautaire pour finaliser cette mise en sécurité.

- 7. RAPPEL DE DATES :**
- loto du basket le vendredi 15 novembre 2019,
  - salon des artisans le dimanche 24 novembre 2019,
  - loto du club des Amis le samedi 7 décembre 2019,
  - marché Noël le 8 décembre 2019,
  - kermesse de l'école le 13 décembre 2019,
  - concert de l'Harmonie le 14 décembre 2019.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

